

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

no 5

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 28 janvier 1969

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a publié aujourd'hui la déclaration suivante au sujet de l'annonce récente d'exécutions publiques en Irak:

Le Gouvernement du Canada s'inquiète sérieusement des événements qui sont survenus récemment en Irak, où quatorze citoyens irakiens, dont neuf de foi juive, ont été exécutés publiquement sous l'accusation d'espionnage. Le Gouvernement est d'avis que des événements de cette nature, déjà déplorables en eux-mêmes, retardent et affaiblissent la possibilité, d'un règlement juste et durable du malheureux différend israélo-arabe, qui retient l'attention de toute la communauté internationale.

Le Gouvernement désire appuyer fermement la position que le Secrétaire général des Nations Unies a exprimée en ces termes en apprenant la nouvelle des exécutions:

"De l'avis du Secrétaire général, les procès et exécutions en masse sont toujours à déplorer et ils sont particulièrement odieux et dangereux quand ils sont menés de telle sorte qu'ils enflamment les émotions de la population ... le Secrétaire général n'a pas mis en doute le droit du Gouvernement irakien de mettre en jugement n'importe quel de ses citoyens, ce qu'étaient, semble-t-il, toutes les personnes condamnées. Il ne pourrait pas non plus entreprendre de peser la validité des accusations qui ont été portées. Le Secrétaire général craint que les répercussions de ce